

EHPAD Guéméné-sur-Scorff

Monsieur le Président du conseil de surveillance,

La politique en faveur des personnes âgées est une des grandes missions du département. Malgré les mesures contraignantes touchant ses dépenses de fonctionnement, notre collectivité y consacre un budget annuel de 100 millions d'euros. Contrairement à beaucoup d'autres départements, le Morbihan continue de soutenir fortement l'investissement des EHPAD, même s'il n'en a pas l'obligation légale.

L'exercice de cette compétence est rendu aujourd'hui plus difficile en raison des restrictions décidées par l'Etat concernant le nombre de places d'EHPAD. Jusqu'à présent, les créations de places permettaient de faire face, tant bien que mal, aux besoins résultant du vieillissement de la population. Désormais, les places nouvelles sont en nombre très insuffisant pour répondre aux demandes légitimes des personnes âgées et de leurs familles. Quoique nous soyons sous-dotés par rapport à la moyenne nationale, nous ne disposerons que de 49 places nouvelles dans les prochaines années.

Dans ce contexte, nous devons prendre des décisions localement difficiles à admettre, mais qu'un souci d'équité à l'échelle du département justifie pleinement.

Le centre-ouest Morbihan dispose d'un plus grand nombre de places d'EHPAD pour 1 000 habitants âgés de plus de 75 ans que la moyenne départementale, et singulièrement plus que la région lorientaise, la moins bien dotée (respectivement 111, 95 et 89).

Les tendances démographiques établies par l'INSEE nous montrent que ce déséquilibre ne fera que s'accroître dans les quinze prochaines années (le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans devrait progresser de près de 45% dans le territoire lorientais, de 19% dans le centre-ouest Morbihan).

Le département a le devoir de tenter de corriger ces différences, injustifiables aux yeux de ceux qui en sont les victimes. La seule occasion de le faire est le moment d'une reconstruction d'établissement.

J'ai bien conscience que le dossier de Guéméné-sur-Scorff est très avancé. Mais les décisions que nous sommes amenés à prendre en matière de localisation des places d'EHPAD s'inscrivent dans le long terme. Faut-il, au nom d'une sorte de fatalisme administratif, renoncer à une décision que l'on sait conforme à l'intérêt général au prétexte qu'il y a un dossier à reprendre et des plans d'architecte à modifier? Ce n'est pas ma conception de l'exercice des responsabilités publiques.

J'ai demandé le 28 mars dernier que la capacité de l'EHPAD soit réduite de 30 à 50 places. Ces chiffres ne sont pas arbitraires mais proviennent d'un examen attentif de l'origine des résidents. Pour au moins 30 d'entre eux, l'orientation vers Guéméné-sur-Scorff résulte de l'impossibilité de trouver un établissement d'accueil conforme à leur vœu très naturel de

Le Conseil départemental du Morbihan

Communiqué de presse

Le 17/10/2018 15:15

rester à proximité de leur domicile antérieur. Il est certain que ce nombre augmentera à l'avenir.

Mon souhait le plus ardent est que nous trouvions rapidement une issue. C'est pourquoi je vous propose aujourd'hui, à titre exceptionnel, que la diminution du nombre de places, que j'accepte de limiter à 30, ne soit pas assortie d'une baisse de la subvention d'investissement du département, qui resterait de 3 750 000 €, alors que dans le barème actuel elle ne serait que de 2 800 000 €.

J'ai déjà annoncé que le département prendrait intégralement à sa charge les dépenses supplémentaires d'ingénierie. S'agissant du budget de fonctionnement, j'ai bien compris que l'ARS craignait des conséquences pour la partie hospitalière de l'établissement, que la contribution départementale aide en réalité à équilibrer. Je suis prêt sur ce point à ouvrir une discussion et à accepter le principe d'une aide départementale transitoire d'équilibre.

Nous sommes, les uns et les autres, devant un choix, qui doit être éclairé par des considérations d'équité et de responsabilité. La situation actuelle, à bien des égards insatisfaisante, peut perdurer. Mais si les propositions du département sont rapidement acceptées, à l'horizon de quelques mois le grand chantier de l'EHPAD de Guémené-sur-Scorff peut s'ouvrir, permettant d'offrir aux résidents de bien meilleures conditions de vie, et aux personnes âgées et à leurs familles de la région lorientaise d'avoir un meilleur espoir de trouver un hébergement de proximité.

Pour ma part, en cas de retour favorable, je suis disposé à présenter ces décisions au conseil départemental lors de sa session budgétaire en décembre prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

François GOULARD

CONTACT

Davy DANO

02 97 54 80 02 · davy.dano@morbihan.fr